

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport annuel de Messer Canada Inc.
pour l'exercice financier 2024



Introduction

Conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« Loi »), Messer Canada Inc. (« Messer ») a rédigé ce rapport pour décrire ses efforts, nouveaux et continus, visant à combattre le travail forcé et le travail des enfants dans ses opérations et chaînes d'approvisionnement. Il s'agit du rapport initial (non révisé) de Messer pour l'exercice financier 2024.

Messer, une société canadienne, est un fournisseur de premier plan de gaz industriels et médicaux ainsi que d'équipements de soudage et de sécurité. Son siège social est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada, et elle opère dans les secteurs de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail. Le numéro d'entreprise de Messer est le 100769629RC0004, et celui de la société est le 11278932.

Bien qu'elle soit privée, Messer se qualifie comme entité sous la Loi car elle fait des affaires et possède un lieu d'affaires et des actifs au Canada.

Messer respecte également les seuils de taille stipulés par la Loi car, pour au moins une de ses deux années financières les plus récentes, Messer possédait au moins 20 millions de dollars en actifs, générerait au moins 40 millions de dollars en revenus et employait en moyenne au moins 250 employés.

Messer se qualifie comme entité déclarante en vertu de la Loi car elle produit des biens au Canada ou ailleurs et importe également des biens produits à l'extérieur du Canada.

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants, conformément au paragraphe 11(1) de la Loi

Au cours de l'exercice financier 2024, Messer a pris ou poursuivi les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque d'utilisation du travail forcé et du travail des enfants à toutes les étapes de (i) sa production de biens au Canada ou ailleurs, et (ii) la production de biens qu'elle importe au Canada :

- Conduit une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et chaînes d'approvisionnement de l'organisation,
- Collecté des informations sur le recrutement des travailleurs et maintenu des contrôles internes pour garantir que tous les travailleurs sont recrutés volontairement,
- Réalisé un exercice de hiérarchisation pour concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves de travail forcé et de travail des enfants,
- Développé et mis en œuvre des politiques et processus de protection des enfants,
- Développé et mis en œuvre des normes, codes de conduite et/ou listes de contrôle de conformité contre le travail forcé et/ou le travail des enfants,
- Développé et mis en œuvre des mécanismes de traitement des plaintes,
- Développé et mis en œuvre des matériaux de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et/ou le travail des enfants,
- Engagé avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.

Informations supplémentaires répondant aux sept exigences du paragraphe 11(3) de la Loi

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Veuillez consulter l'Introduction ci-dessus pour une discussion sur la structure et les activités.

La chaîne d'approvisionnement de Messer peut être divisée en deux grandes catégories : (i) les gaz industriels et médicaux et (ii) les produits d'équipement.

La chaîne d'approvisionnement de Messer pour les gaz industriels et médicaux implique plusieurs étapes :

1. Production et approvisionnement des matières premières : Les gaz sont soit produits, soit achetés auprès de fournisseurs fiables et réputés.
2. Production : Messer produit une gamme de gaz, y compris l'oxygène, l'azote, l'argon, l'hydrogène, les gaz spéciaux, etc.
3. Stockage et manutention : Les gaz produits sont stockés dans des conteneurs appropriés et gérés sous des protocoles de sécurité stricts pour maintenir la qualité et la sécurité.
4. Distribution : Le réseau logistique implique des modes de transport spécialisés, y compris des camions-citernes cryogéniques et des bouteilles haute pression, garantissant une livraison rapide aux clients de divers secteurs.
5. Applications finales : Les gaz sont fournis à des secteurs tels que la santé, la fabrication, l'énergie et la transformation alimentaire, où ils sont utilisés dans des applications allant des traitements médicaux aux processus de fabrication industrielle.

La chaîne d'approvisionnement de Messer pour les équipements de soudage et de sécurité.

1. Sélection des fournisseurs : Messer s'associe à des fabricants fiables et réputés pour s'approvisionner en produits de haute qualité tels que des équipements de soudage et de sécurité.
2. Approvisionnement : Le processus d'approvisionnement est géré pour assurer l'efficacité des coûts, la livraison ponctuelle, le respect des normes de qualité et la conformité réglementaire.
3. Gestion des stocks : Des pratiques efficaces de gestion des stocks sont employées pour maintenir des niveaux de stock optimaux, réduire les délais et garantir la disponibilité des équipements de soudage et de sécurité essentiels.
4. Distribution : Un cadre logistique robuste soutient la distribution des équipements de soudage et de sécurité par divers canaux, y compris des livraisons directes aux clients et via notre réseau de centres de distribution et de succursales de vente au détail.
5. Soutien et service à la clientèle : Le service après-vente aide à garantir que les clients peuvent utiliser des équipements de soudage et de sécurité de manière efficace et sécuritaire dans leurs applications respectives.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Messer intègre une conduite responsable des affaires dans ses politiques et systèmes de gestion et dispose de politiques et processus de diligence raisonnable pour contrer le risque de travail forcé et de travail des enfants.

Le travail forcé et le travail des enfants sont abordés dans la section 2 du Code de conduite de Messer ([Code de conduite du groupe Messer](#)), la section 6.6 du Supplément du Code des Amériques ([Supplément du Code Messer Americas](#)), la section sur les droits de l'homme et les normes de travail du Code de conduite pour les fournisseurs de Messer ([Code de conduite pour les fournisseurs de Messer](#)), et dans la Déclaration de principes sur les droits de l'homme et les conditions de travail chez Messer ([Déclaration de principes sur les droits de l'homme et les conditions de travail chez Messer](#)).

De plus, Messer se conforme au Code et à la Loi sur les normes d'emploi provinciale. Cela fixe les conditions de base de l'emploi, y compris l'âge, dans chaque province. Cela est également vérifié par notre processus de vérification des antécédents avant la date d'embauche.

Risques identifiés

En 2024, Messer a achevé le processus d'identification, au mieux de ses connaissances, des parties de ses activités et chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé et de travail des enfants dans les secteurs où nous opérons, pour les types de produits que nous produisons, achetons et distribuons, et les emplacements de nos activités, opérations ou usines. Messer continuera à identifier les nouveaux risques à mesure qu'ils se présentent.

Messer a évalué les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et chaînes d'approvisionnement liées au secteur de notre entreprise pour la fabrication, le commerce de gros et le commerce de détail.

Messer estime que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la production/importation de gaz industriels/médicaux est faible, compte tenu de la nature de l'industrie et du fait que la plupart de ces gaz sont produits/sourcés au Canada et aux États-Unis.

En conséquence, en s'attaquant aux risques identifiés associés à ses chaînes d'approvisionnement, les efforts de Messer se concentrent particulièrement sur les équipements de soudage et de sécurité importés. Ces produits comprennent des métaux d'apport, du matériel de soudage, des équipements de sécurité. Certains des équipements de soudage sont principalement importés des États-Unis. La Chine est aussi un fournisseur d'équipements de soudage et de sécurité tels que des gants, des masques, des casques et des vêtements de protection. Messer importe également des produits d'autres pays, dont l'Autriche et le Pakistan.

Mesures correctives et indemnisation de la perte de revenus

Messer n'a identifié aucun cas de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement.

En conséquence, Messer n'a identifié aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement.

Formation des employés

Les employés de Messer sont tenus de suivre un cours d'apprentissage en ligne sur l'éthique et le code de conduite chaque année, dont les sujets alternent entre les années paires et impaires. L'un des sujets, Travailler avec des tiers, aborde l'importance d'être vigilant aux signes qu'un fournisseur peut utiliser le travail forcé ou violer les droits de l'homme. Ce sujet a été inclus dans la formation dispensée en 2024. Pour compléter la formation, les employés doivent certifier, chaque année, qu'ils ont examiné le Code de conduite et le Supplément des Amériques, qui comprennent chacun une section sur la protection des droits de l'homme et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Évaluation de l'efficacité

Messer n'a pris aucune mesure pour évaluer son efficacité à prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et chaînes d'approvisionnement.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités listées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'atteste en outre que ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Messer Canada Inc. et que j'ai le pouvoir de lier Messer Canada Inc.



Karl Villeneuve

Vice-président et directeur général de Messer Canada Inc.

Le 14^e jour de mai 2025



Messer Canada Inc.

5860 Chedworth Way

Mississauga, ON

L5R 0A2 Canada

Tél 1-888-256-7359

info@messer-ca.com

www.messer-ca.com

www.shop.messer-ca.com

